



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA  
1 place de l'Hôtel de Ville - BEAUFORT  
39190 BEAUFORT-ORBAGNA  
Tél : 03 84 25 00 89  
@ : [mairie@beaufort-orbagna.fr](mailto:mairie@beaufort-orbagna.fr)



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023 À 20H15  
Salle d'activités de BEAUFORT**

**Date de convocation : 8/11/2023**

**Date d'affichage de la convocation : 8/11/2023**

**Présents** : BEY Emmanuelle, BOUGAUD Frédéric, BRELIT Caroline, KLINGUER Emmanuel, LAXENAIRE Stéphane, LIMONET Benoît, MONDIERE Stéphane, TAMISIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, VARENNE Karine, VANDERCAMERE Raphaëlle

**Absents excusés** : MOISSONNIER Anthony ayant donné pouvoir à KLINGUER Emmanuel  
DIAME Déborah, GAROT Géraldine, LONGIN Guillaume

**Secrétaire de séance** : VANDERCAMERE Raphaëlle

**Quorum** : 11 présents sur 15 élus

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2023**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 25 octobre 2023 : celui-ci est adopté à l'unanimité et signé par M. le Maire et M Julien VAN DER PLOEG, secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Mission Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux de Réhabilitation et d'aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue - Beaufort
- Mission de contrôle technique pour les travaux de Réhabilitation et d'aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue - Beaufort

L'ajout de ces points est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibérations :**

**1. Réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue - Beaufort : Mission Sécurité et protection de la santé**

Monsieur Julien VAN DER PLOEG adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir un coordonnateur pour une mission Sécurité et Protection de la Santé à partir du moment où sont appelées à intervenir plusieurs entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées ou successives et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.

Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation a été lancée. Trois bureaux d'études nous ont retournés une offre :

- APAVE pour un montant de 2 960.00€ HT soit 3 552.00€ TTC
- BUREAU VERITAS pour un montant de 3 000.00€ HT soit 3 600.00€ TTC
- SOCOTEC pour un montant de 3 949.40€ HT soit 4 739.28€ TTC

La proposition jugée comme étant la mieux-disante est celle de la Société APAVE pour un montant de 3 552.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la Société APAVE pour assurer la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux de de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**ATTRIBUE**, à l'unanimité la Société APAVE la mission de **Coordination Sécurité et Protection de la Santé** pour les travaux de de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort pour un montant de **2 960.00€ HT soit 3 552.00€ TTC**.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération

**CONVIENT** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023, au compte d'investissement 2315.

## **2. Réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue - Beaufort : Mission contrôle technique**

Monsieur Julien VAN DER PLOEG adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir un coordonnateur pour une mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Le contrôle technique a pour principal objectif de contribuer à la prévention des aléas techniques susceptibles de se produire lors de la conception et de la réalisation des travaux.

Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur contrôle technique, une consultation a été lancée. Trois sociétés nous ont retournées une offre :

- **APAVE pour un montant des honoraires de 4 450.00€ HT soit 5 340.00€ TTC**
- **BUREAU VERITAS pour un montant des honoraires de 10 810.00€ HT soit 12 972.00€ TTC**
- **SOCOTEC pour un montant des honoraires de 6 900.00€ HT soit 8 280.00€ TTC**

La proposition jugée comme étant la mieux-disante est celle de la Société APAVE pour un montant de 5 340.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la Société APAVE pour assurer la mission de contrôle technique pour les travaux de de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**ATTRIBUE**, à l'unanimité la Société APAVE la mission de **Contrôle Technique** pour les travaux de de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort pour un montant de **4 450.00€ HT soit 5 340.00€ TTC**.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

**CONVIENT** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023, au compte d'investissement 2315.

### 3. Réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue - Beaufort : plan de financement prévisionnel

Monsieur Julien VAN DER PLOEG adjoint au maire, présente au conseil municipal l'avant-projet du projet de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Considérant la délibération 2023/057 du 25 octobre dernier, décidant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet CARTALLIER ARCHITECTES pour les travaux de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Considérant la délibération 2023/070 du 14 novembre 2023, décidant l'attribution de la mission de coordination SPS à la société APAVE pour les travaux de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Considérant la délibération 2023/071 du 14 novembre 2023, décidant l'attribution de la mission de Contrôle technique à la société APAVE pour les travaux de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,  
Considérant les possibilités de financements envisageables,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE, à l'unanimité,** l'engagement de la collectivité dans le projet de réhabilitation et aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort

**VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

	MAITRISE ŒUVRE + SPS + CT	TRAVAUX
<b>Montant prévisionnel de l'opération (HT)</b>	<b>91 810.00</b>	<b>988 241.00</b>
Subvention DETR espéré 30%	27 543.00	296 472.00
Subvention de la Région Effilogis espéré 30%	27 543.00	100 000.00
Subvention CCPJ aide à l'immobilier d'entreprise touristique		25 000.00
Montant de l'autofinancement ou emprunt	36 724.00	566 769.00

**SOLLICITE** de l'ETAT une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de cette opération à hauteur de **324 015.00 €**.

**SOLLICITE** de la REGION une subvention au titre de EFFILOGIS pour la réalisation de cette opération à hauteur de **127 543.00 €**.

**SOLLICITE** de la CCPJ une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise touristique pour la réalisation de cette opération à hauteur de **25 000.00 €**.

**S'ENGAGE** à financer le solde du financement et à compenser par l'autofinancement ou par l'emprunt si les recettes prévues étaient moindres qu'espérées,

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

#### 4. Désaffectation et déclassement du domaine public d'une bande de terrain située au 10 route d'Augisey

Par délibération n° 2023/060 en date du 25 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé la cession au profit de Monsieur DESJOURS LAMBERT Jean-Michel d'une bande de terrain situé au bord de sa parcelle privée cadastrée AI 208 représentant 4 m<sup>2</sup> sise Route d'Augisey - Beaufort 39190 BEAUFORT-ORBAGNA. Cet espace fait aujourd'hui l'objet d'aucune affectation, ne correspondant pas à de la voirie communale, ni-même ne comporte de réseaux d'assainissement.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L. 2141-1,

Considérant que la commune de Beaufort-Orbagna est propriétaire de la parcelle non cadastrée située à côté de la parcelle AI 208.

Considérant qu'au terme de la jurisprudence, des parties clairement délimitées et dissociables d'une même parcelle peuvent relever, par application des règles régissant la domanialité publique, de régimes de domanialité différents,

Considérant l'intérêt manifesté par Monsieur DESJOURS LAMBERT Jean-Michel concernant l'acquisition de la bande de terrain en cause (voir plan),

Considérant que la réalisation de cette opération permettra à la commune de Beaufort-Orbagna de ne plus assumer les responsabilités du propriétaire vis-à-vis d'une bande de terrain qui ne présente aujourd'hui aucune utilité publique,

Considérant la nécessité de constater la désaffectation de la bande de terrain et d'en prononcer le déclassement, afin de pouvoir faire suite à la proposition d'acquisition formulée par Monsieur DESJOURS LAMBERT Jean-Michel.

Ainsi, il convient d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de **constater** la désaffectation d'une partie du domaine public communal, en tant qu'elle n'est plus utilisée pour le service public,

- d'en **prononcer** le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé Communal.

#### Informations et questions diverses

- Projet de salle communale au rez de chaussée du bâtiment 8 grande rue
- Projet du bâtiment au 5 grande rue
- Parc photovoltaïque sur Biel : avancement du dossier
- Location apprentis maison Charmoillaux pour une durée de 3 ans minimum
- Vidéoprotection parking stade de foot
- Salle Polyvalente : stockage matériel
- Résidence inclusive

Fin de séance à 22h15

Le secrétaire de séance,

Raphaëlle VANDERCAMERE



Le Maire,

Emmanuel KLINGUER

